Proposition de plan IGG : **Le paradoxe des violences faites aux femmes par des femmes : le cas de l’excision**

**Introduction :**

L’Organisation Mondiale de la Santé admet quatre types de mutilations génitales. Parmi elles, l’excision, est définie comme étant une ablation totale ou partielle du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans ablation des grandes lèvres, sans consentement ni conditions médicales adaptées.

La pratique de l’excision est à ce jour recensée en Afrique, en Asie du Sud, en Amérique latine ainsi qu’au Moyen-Orient. Elle comporte une dimension, certes, culturelle, mais bel et bien globalisée.

Cet enjeu de santé publique majeur connaît une vague de mobilisation et de campagnes d’information renforcée depuis les années 2000, notamment avec la création de la Journée internationale de lutte contre l’excision initiée le 6 février 2003 par le Comité interafricain.

En 2022, la résolution 50/16 du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) reconnaît que les conflits armés, pandémies, et autres crises peuvent entraîner une hausse généralisée de ces pratiques en raison d’une accentuation des violations des droits de l’homme.

De manière générale, les raisons qui motivent la pratique de l’excision sont assez variées, cependant celle qui est la plus retenue est celle de l’inutilité du clitoris, le corps des femmes étant considéré comme uniquement destiné à la procréation, afin d’inciter à l’abstinence avant le mariage. La pratique de l’excision s’accompagne d’un climat misogyne dans lequel le contrôle du corps des femmes reste une priorité. Toutefois, force est de constater que malgré le caractère patriarcal de l’adoption de cette coutume, les femmes sont en première ligne pour la perpétuer, et parfois même la pratiquer elle-même.

**Problématique :** Les violences faites aux femmes par des femmes peuvent-elles être considérées misogynes ?

**Plan :**

I. Quand la culture se heurte aux lois

* Difficile mise en œuvre des mesures anti-MGF en fonction des cultures : Exemple de l’Égypte qui connait un taux d’excision de 87% pour les femmes et filles entre 15 et 49 ans, malgré l’illégalité de la pratique
* Comment s’organise l’arbitrage entre le traditionnel et le juridique ?

II. Ces autres mutilations sexuelles

* Focus sur le repassage des seins et sur l’infibulation
* Justification : empêcher le regard des hommes / prévenir des violences sexuelles => les raisons sous-jacentes reposent sur la violence réelle ou supposée des hommes de la communauté

III. La mise en pratique de règles patriarcales n’est pas exclusive aux hommes

* Profil des réalisateurs d’excision, comment varie-t-il en fonction des cultures (médecins ? femmes de la famille ? médecins traditionnels ?)
* La famille, vecteur principal de l’oppression sexiste è?
* Focus procès excision en France : l’incompréhension de l’interdiction

IV. Multilatéralisme et lutte contre les MGF

* Mobilisation de l’UNFPA, de l’UNICEF, de la CEDEAO… De quelle manière les organisations internationales répondent à la problématique ?

V. Quelques mouvements de réparation : la parole se libère et se veut combative

* Réparation médicale (chirurgie réparatrice, citer travaux Dr. Denis Mukwege)
* Réparation des traumatismes (associations, actions de sensibilisation)